

Conseil communal Aigle



Aigle, le 17.06.2023

AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis
No 2023-08 relatif à

Préavis municipal N° 2023-08 relatif à un crédit pour le réaménagement et l'ouverture du
parc Monséjour au public et réponse à la motion de M. Philippe Bellwald "Le parc
Monséjour : un espace vert à mettre en valeur".

Commission composée de :

Président : Okita LUSSAMAKI (PSA)
Membres : Gwendoline BORBOEN (ALT)
Laurence BURNIER-VERNAUD (PLR)
Christiane FRACHEBOUD (UDC)
Louis GOY (VERT)
Catherine KRUMEL (EA)
Romaine MERMINOD (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à deux reprises le jeudi 25 mai 2023 et le mardi 30 mai 2023 qui a été précédée d'une visite au Parc Monséjour par les membres de la commission. Ces deux séances ont eu lieu en présence de Monsieur Stéphane Montangero, Municipal, que nous remercions pour sa disponibilité et les renseignements fournis. La Commission est satisfaite des réponses reçues. Sauf qu'elle précise avoir reçu tardivement le devis général de l'exécution des futurs investissements.

Au terme de ces deux séances, l'unanimité ne s'est pas dégagée entre les membres de la Commission. Un vote a été nécessaire pour lever une option par rapport aux conclusions du préavis 2023-08 du 8 mai 2023. Une majorité a été pour les conclusions

et une minorité contre. Ainsi, je procède à la lecture du rapport de majorité.

Nous ne reprendrons pas le préambule et l'historique indiqués dans le préavis 2023-08 du 8 mai 2023.

PROJET :

SYNTHESE DE L'EXPOSE DU MUNICIPAL

Présentation et motivation

Le Municipal Stéphane Montangero a d'entrée de jeu expliqué que l'ensemble de la propriété « Monséjour » a été acquis par la Commune en 2000. Il s'en est suivi un certain nombre des travaux au niveau du bâtiment. Par rapport au Parc, il y a eu des demandes par voie de pétition puis par voie de motion pour le rendre accessible au public. Parmi celles-ci, il y a eu la motion du Conseiller Communal Philippe Bellwald en 2019 demandant la mise en valeur du Parc et son ouverture au public. C'est dans ce sens, a-t-il expliqué, que la Municipalité a proposé un préavis pour ouvrir le Parc au public mais également lui redonner son lustre d'antan. Car, pour lui, le site en question est exceptionnel en raison de son passé historique et son emplacement central. Aussi, il a paru utile à la Municipalité de monter un projet pour cet endroit stratégique situé entre la Gare et le Centre-Ville. Le but, pour lui, à ce propos est d'aménager un poumon vert où il fait bon de flâner, se mettre sur un banc et à terme si possible boire un café ou autre chose. C'est le sens qu'il accorde au projet présenté à la Commission avec un plan suffisamment explicite.

La réalisation de ce projet s'accompagne selon les dires du Municipal Montangero de deux opérations. La première est de faire accroître la valeur du Parc avec les aménagements prévus et la plantation d'arbres majeurs. La seconde est de construire un kiosque qui s'inscrit dans le contexte et dans ce site historique et qui permette d'avoir un certain nombre d'animations. D'avoir une buvette proposant une petite restauration que les associations ou les privés pourraient louer pour des apéritifs, par exemple des mariages, des anniversaires, entre autres événements culturels.

Ces travaux coûteront, a fait savoir le Municipal, CHF 440'000.- à la Commune. Il reconnaît que ce montant est plus élevé que ce qui était prévu dans le Plan des Investissements (PI). Cette réévaluation est la conséquence de deux situations. La première est liée aux exigences en matière de construction de bâtiments. La seconde découle de l'ensemble des répercussions de la guerre en Ukraine avec sa cohorte de hausse de matières premières.

Face à ces exigences écologiques et économiques, le Municipal Montangero a expliqué que la Municipalité a jugé précautionneux de placer la fourchette haute plutôt

que la fourchette basse. Dès lors, il ne serait pas surprenant que certaines rubriques soient revues à la baisse lors du réaménagement du parc, notamment pour l'édicule « buvette » chiffré à CHF 120'000 qui est l'estimation maximale d'architecte.

Ainsi, donc, pour le municipal Montangero, au-delà de la « bataille du coût » se dessine en filigrane le souci de la Commune de donner un Parc non pas luxueux, mais joli et à la hauteur de la Commune d'Aigle.

DISCUSSION :

DÉBAT ENTRE LE MUNICIPAL ET LA COMMISSION

La Commission a voulu savoir d'entrée de jeu ce qui était prévu comme type de mobilier urbain au futur Parc. A ce propos, le Municipal Montangero a fait savoir que la Municipalité a prévu un type de mobilier qui s'insère dans l'espace d'un lieu historique.

Au sujet du petit chemin du Parc qui va à la vigne où les ouvriers du chantier d'en face vont se parquer, M. Montangero a indiqué que ce chemin avait été mis à la disposition du chantier de la Tour des Celliers. Il est évident qu'au moment où le chantier sera terminé, il ne servira plus de parking. Tout comme, le terrain de basket qui sert de parking qui ne pourra plus être utilisé dans ce but après la fin des travaux du chantier de la Tour. Ce chemin restera donc un chemin d'accès pour des exceptions, par exemple pour déposer du matériel lourd ou encombrant. Il va donc retrouver sa nature première une fois que les travaux seront achevés c'est-à-dire un chemin de 5^{ème} catégorie emprunté de manière très peu fréquent. Il est donc « une servitude de passage à pied » en terme technique. De plus, il est inscrit sur le guichet cartographique. Il va jusqu'au terrain de basket.

Sinon, l'ensemble de la parcelle, à part le bâtiment « Monséjour », est inscrite en zone de verdure, c'est-à-dire zone non constructible. Celle-ci est mise sous cloche avec les dispositions transitoires et ne changera pas de zone dans le prochain Plan d'Affectation communal. Donc, a-t-il précisé, il n'est pas dans l'intention de la Municipalité de construire quoique ce soit. De plus, pour le moment dans le Préavis 2023-08, l'attention est focalisée sur le Parc existant tout en laissant le sud de la parcelle en l'état. Une option pourra être envisagée sur ce que l'on pourra en faire au moment où l'on saura ce qui se passe avec l'EPCA. Pour celui-ci, il y a un bail qui a été renouvelé récemment par la commune en 2022 pour 10 ans.

La Commission a voulu savoir comment le projet allait concilier l'objectif premier de la motion soit, l'ouverture du Parc à la population et la privatisation de celui-ci, avec la construction d'une buvette tout en faisant en sorte que le public ne puisse pas y avoir accès tout le temps. A ce propos, M. Stéphane Montangero a expliqué qu'au niveau de la page 4 du Préavis 2023-08, il y a le point 6 concernant le kiosque et il est indiqué

que l'espace qui sera « privatisable » sera la partie « terrasse » mais ce ne sera pas l'ensemble du Parc. S'il y a une activité privée, les organisateurs auront à cœur de veiller à ce que le nombre de personnes ne dépasse pas ce qui est prévu et de remettre à l'état l'endroit loué après la manifestation. L'idée dans le cas d'espèce est d'ouvrir le champ de possibles pour en faire un lieu vivant, animé.

Quant au choix à faire pour exploiter le kiosque, la Municipalité n'a pas de préférence pour une option donnée mais a voulu ouvrir le jeu. Car, elle est consciente qu'il n'est pas acquis de trouver un tenancier ou une tenancière pour tenir l'endroit en été pendant deux ou trois mois, il faudra faire des essais pour le savoir. Mais, entre le fait d'avoir un tenancier qui tienne l'endroit, faire en sorte que l'endroit soit louable ou que des organisations comme le théâtre WAOUW puissent l'utiliser, rien n'est exclu à ce stade, et tout peut être complémentaire. A partir de ces possibles, il sera alors plus indiqué d'avoir un outil pouvant permettre de savoir ce qui est faisable ou pas.

Une préoccupation d'une partie de la Commission est de voir l'ouverture du Parc s'inscrire dans un schéma évolutif en commençant par une ouverture au public avec du mobilier urbain pour ensuite faire des aménagements tenant compte de cette évolution. Le municipal Montangero ne s'est pas inscrit dans cette vision. Car, une fois l'ouverture du Parc faite pour tout un chacun y compris les PMR ayant accès, on aura un chemin de déambulation qui sera fait en dur. A partir de là, les aménagements supplémentaires viendront. Il a ajouté que le Parc va retrouver une plus-value en termes de biodiversité notamment avec un aménagement de haies avec un ou deux arbres en plus qui ont un bon coefficient. Ce packing, pour lui, constitue un tout difficilement séparable. Ceci sans oublier une autre plus-value déterminante : l'animation au programme. De plus, les réactions enregistrées dans la population après la publication de l'information sur l'ouverture du Parc au public a été des plus encourageantes. Il considère donc, que le projet est cohérent à tout point de vue. Y compris les rénovations qui se feront plus tard pour le bâtiment « Monséjour » qui est une passoire thermique.

Quant aux horaires du Parc, il est établi qu'il n'y en aura pas. Une fois ouvert, les gens pourront y aller à leur guise. L'éclairage sera installé en fonction du plan lumières. Toutefois, dans tous les cas, ce sera un éclairage respectueux de la faune. Il n'y aura donc pas d'éclairage complet du Parc mais plutôt de manière parcimonieuse.

S'agissant de toilettes, le municipal Montangero a confirmé qu'il y aura bel et bien au moins un WC dans le kiosque.

Face à l'inquiétude de la Commission d'apprendre qu'un autre préavis en lien avec le Parc allait intervenir avant la fin de 2023, le Municipal Montangero s'est voulu rassurant. Ainsi, il a affirmé que cette étape rentre dans le cadre général prévisionnel du projet du Parc. Le tout formant un ensemble complet. Il a indiqué aussi à la

commission la faible emprise au sol qu'il y aura lors des travaux du bâtiment. Et si le Conseil venait à refuser le préavis pour la rénovation du bâtiment pour une raison X ou Z, le Parc au moins aura été réalisé et rendu à la population. C'est donc un choix de la Municipalité de faire deux préavis puis d'avancer avec l'un puis l'autre, les deux objets étant certes complémentaires, mais de natures différentes.

DÉBAT AU SEIN DE LA COMMISSION

Après le départ du Municipal Montangero, la Commission a débattu sur les réponses données par celui-ci avec en toile de fond les éléments contenus dans le Préavis 2023-08. Il sied de noter que les avis étaient partagés entre ceux qui estimaient que le projet devrait avoir la forme présentée par la Municipalité et ceux qui étaient d'avis que le projet souffrait d'être hybride. Dans la mesure où il y avait l'ouverture du Parc au public et l'introduction d'un aspect de mercantilisation avec la construction d'un édicule « buvette » chiffré à CHF 120'000. Vu, donc, sous cet angle, les objectifs lui assignés ne pourraient donc pas être atteints. Tout comme, également, il aurait été plus judicieux de greffer le préavis 2023-08 avec le préavis sur le bâtiment « Monséjour » pour faire le tout en même temps.

Une deuxième séance a été planifiée le mardi 20 mai 2023 avec deux parties. La première a été une visite du lieu avec le Municipal Montangero qui a répondu une nouvelle fois aux questions des membres de la Commission. La seconde a eu lieu dans la salle du collège où les commissaires ont donné leurs positions avant un vote pour départager la Commission. Ainsi, il y a eu une majorité qui s'est dégagée pour l'acceptation des conclusions du préavis comme tel avec des amendements et une minorité a exprimé un avis contraire. A cet effet, le « visuel » n'a pas fait bouger les lignes. Les uns et les autres ont conservé leurs positions de départ. La divergence des positions se manifestera donc au travers de la rédaction d'un rapport de majorité et celui de minorité.

SUBVENTIONS :

Il n'y a pas de possibilité de subventions dans le cadre du présent projet

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES :

La Cofin, à la majorité, soutient le projet d'ouvrir le parc Monséjour au public. Elle constate que l'écart entre le montant demandé (CHF 440'000. --) et estimé dans le plan des investissements (CHF 200'000. --) mérite d'être relevé. Car, il est important, plus du double, ce d'autant plus que pour un projet d'aménagement, il devrait être possible de faire preuve d'un peu d'économicité en ajustant le périmètre des travaux. Le projet – pour une première étape – paraît onéreux.

VŒU :

La Commission fait le vœu suivant :

- ▮ Etablissement d'un règlement pour les activités du Parc « Monséjour ». Même s'il convient de savoir que la Police passera au Parc comme elle le fait partout en ville.

AMENDEMENTS :

La commission souhaite proposer les amendements suivants :

- 1) Prévoir des toilettes genrées et pour handicapés au kiosque.
- 2) Dans le devis, le montant de CHF 19'000.00 pour l'entretien ne correspond pas à un grand "toiletage" des arbres existant mais à l'entretien annuel des pelouses (14 tontes par an), végétaux, entretiens divers. Dès lors que la tonte des pelouses et les autres entretiens y afférents peuvent être effectués par les employés de la commune, il convient d'enlever les CHF 19'000.00 du montant alloué.

Conclusion

.

En conclusion, la Commission, dans sa majorité, a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- ▮ Vu le préavis no 2023-08 du 8 mai 2023
- ▮ Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- ▮ Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le préavis relatif à la demande de crédit de construction pour les projets des travaux tels que présentés.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 421.000 destiné à lui permettre de réaliser le projet du parc Monséjour.
3. d'autoriser le prélèvement du montant du crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions.

4. de prévoir la construction des sanitaires mixtes et pour handicapés au kiosque.
5. d'approuver le financement tel que proposé, soit que la dépense sera amortie, mais au maximum sur 20 ans.

Aigle, le 13 juin 2023

Votation : non spécifié

Pour la commission

Le rapporteur

Okita LUSSAMAKI (PSA)